

Incinération et risques associés

Editorial du mois de novembre 2009 (www.empreintepositive.org)

Écrit par Sylvain Skraber

Je me rappelle lorsque je suis allé sur l'ancien site sidérurgique de Micheville pour la première fois : j'ai été réellement choqué par son état de pollution avancé. Dépôts sauvages et traces d'incinération étaient visibles un peu partout. Malheureusement, pas grand chose n'a changé depuis. Vous découvrirez ci-dessous quelques photos prises le 26 septembre dernier sur ce site. Vous pouvez aussi consulter l'album photo qui présente des clichés plus anciens pris sur le site de Micheville. Lorsque j'ai entendu parler de la création d'une association écologique locale, j'ai été soulagé de constater que nous sommes nombreux à trouver la situation dramatique !



Photos prises sur le site de Micheville le 26 septembre 2009

Ayant une formation scientifique, je souhaite profiter de ces quelques lignes pour décrire quels sont les risques liés à la pratique de l'incinération de déchets. Même si le texte peut paraître long, je vous encourage à poursuivre votre lecture et à envoyer vos commentaires par mail (contact@empreintepositive.org).

LE PROBLEME

A une époque où les collectes de déchets n'existaient pas, les gens avaient coutume d'éliminer leurs détritrus par le feu. Aujourd'hui, des collectes sont organisées dans toutes les communes de France, des déchetteries ont été créées un peu partout et la loi interdit toute élimination de déchets par brûlage à l'air libre. On peut d'autant plus s'en féliciter que la quantité de déchets en matière plastique n'a cessé d'augmenter ces dernières décennies. Malheureusement, l'incinération reste une pratique utilisée par certains particuliers et par certaines entreprises peu scrupuleuses.

Si on se réfère au sondage de notre site internet, on peut noter que plus de 90% des personnes ayant répondu à la question «subissez-vous les nuisances d'incinérations illégales?» se disent importunées régulièrement ou fréquemment par des incinérations illégales. Même si le sondage est biaisé parce qu'un certain nombre de visiteurs de notre site est sans doute déjà sensibilisé au problème, la proportion reste impressionnante et doit nous alerter.

Comme les effets des fumées sur la santé ne sont pas perceptibles immédiatement, la grande majorité des gens ne s'en inquiètent pas...

LES RISQUES POUR LA SANTE

...Si on examine la documentation disponible sur les problèmes liés aux incinérations, il conviendrait pourtant d'être prudent.

Ainsi, dans une étude bibliographique écrite par Joellen Lewtas en 2007 (disponible ici en anglais) et regroupant plus de 400 références sur les effets des polluants émis lors de combustions, on peut lire dans la conclusion (page 120 du document) : «toute combustion émet des composés organiques qui induisent toxicité et atteintes génétiques. Les hydrocarbures aromatiques polycycliques et leurs dérivés azotés et oxygénés sont soit émis lors des combustions, soit se forment dans l'atmosphère par transformation des produits émis. Il est avéré que ces composés ont une incidence sur le nombre de cancers liés aux pollutions environnementales et des recherches récentes montrent qu'ils sont impliqués aussi bien dans l'apparition de maladies cardiovasculaires que dans l'altération du système reproducteur».



Incinération sauvage de déchets chez un particulier le 30 septembre 2009

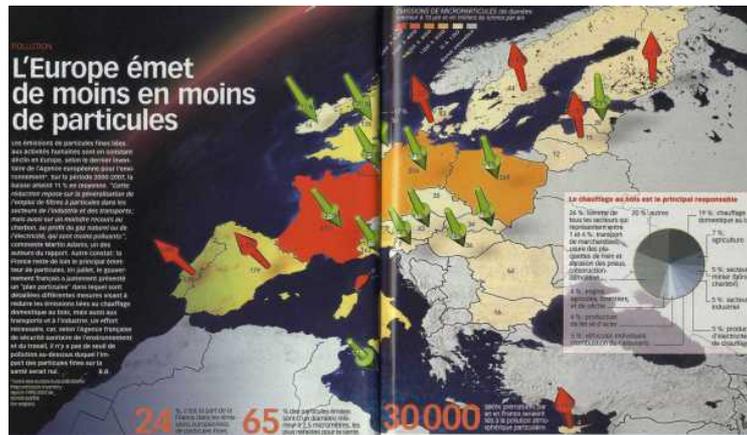
Prenons l'exemple des dioxines qui sont produites massivement lors des incinérations de déchets: l'ensemble de la communauté scientifique s'accorde à dénoncer leurs effets toxiques. Ainsi, l'INERIS (Institut National de l'Environnement Industriel et des Risques), l'OMS (Organisation Mondiale de la Santé), l'INSERM (Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale), l'AFSSET (Agence française de sécurité sanitaire de l'environnement et du travail), l'INVS (Institut National de Veille Sanitaire), l'AFSSA (Agence Française de Sécurité Sanitaire des Aliments), le HC-SC (le Ministère de la Santé au Canada) pour ne citer qu'eux, ont produit des articles très documentés sur la question (cliquer sur le sigle pour obtenir le document correspondant) décrivant les effets potentiellement tératogènes, mutagènes et cancérigènes des dioxines sur l'organisme.

Rappelons que l'incinération sauvage d'un kilo de déchets ménagers pollue l'environnement autant que le traitement de 10 tonnes des mêmes ordures dans une usine d'incinération moderne équipée de filtres. Ainsi, la pollution atmosphérique à la campagne peut être supérieure à celle de certaines villes. Dans un article publié par nos amis suisses, on peut lire : «même si les quantités d'ordures ménagères brûlées illégalement représentent seulement 1 à 2% des déchets incinérés, elles produisent plus du double des émissions de dioxines des usines d'incinération. De plus, contrairement à ce qui se passe dans les incinérateurs, les produits toxiques dégagés par ces foyers sont libérés à proximité du sol et retombent donc dans les environs».

Une étude épidémiologique récente a montré que la fréquence d'apparition de certains cancers augmente significativement chez les personnes ayant été exposé à des émissions régulière de dioxines.

En fonction de la dose et de la fréquence d'exposition, les effets sur la santé peuvent être immédiats ou différés, réversibles ou irréversibles. L'exposition peut être soit directe (inhalation, voie cutanée) soit indirecte (contamination des sols et des végétaux du jardin). On peut souligner que celui qui incinère des déchets ménagers dans son jardin enrichit de produits toxiques non seulement sa propre nourriture mais aussi celle de ses voisins.

L'incinération est également la source de **particules de très petites tailles**. Par inhalation, ces particules pénètrent plus ou moins profondément dans le système respiratoire. Les plus petites particules atteignent les alvéoles pulmonaires et peuvent occasionner de graves problèmes de santé. Dans un article de la revue *Science&Vie* du mois d'octobre 2009 (voir ci-dessous), on peut lire que 30000 personnes meurent prématurément en France à cause de la pollution atmosphérique particulaire. S'il faut se féliciter d'une baisse de 20% des émissions de particules fines, la France reste le pays européen le plus pollueur avec 475 tonnes produites par an.



Article paru en octobre 2009 dans le magazine Science et Vie

Rapportée dans le magazine la Recherche, des médecins américains et canadiens ont publié la plus grande étude épidémiologique évaluant le risque relatif de mortalité dû à l'exposition à long terme à la pollution atmosphérique. De 1982 à 1998, ils ont confronté les taux de particules fines d'un diamètre inférieur ou égal à 2,5 µm (1 micromètre = 1/1000 de millimètre) avec le nombre total de décès et le nombre de décès d'origine respiratoire dans un échantillon de 1,2 million d'adultes répartis sur l'ensemble du territoire américain. L'association entre pollution et mortalité est claire en ce qui concerne l'exposition aux microparticules les plus fines. Lorsque le niveau de particules fines augmente de 10 milligrammes par mètre cube d'air, le risque relatif de mortalité globale augmente de 4 %. Ce risque s'accroît de 6 % et 8 % respectivement pour les maladies cardio-pulmonaires et les cancers du poumon.

Pour conclure sur les risques toxicologiques, il est intéressant de rappeler qu'il existe de nombreux exemples où l'exposition à des polluants atmosphériques engendre des effets sanitaires dévastateurs à long terme. Parmi ces exemples, on peut citer l'exposition aux fumées de cigarettes, aux solvants organiques, aux pesticides, aux fertilisants, à l'amiante, aux gaz d'échappement des moteurs à explosion...

LE CIVISME ET LE RESPECT DES AUTRES

Pour ceux qui ne seraient pas convaincus par l'argumentaire de santé, il est bon de rappeler qu'incinérer c'est libérer rapidement une grande quantité de CO2 dans l'atmosphère. Dans le contexte actuel où des mesures sont prises au niveau international pour diminuer les émissions anthropiques de CO2 (gaz à effet de serre ayant une incidence sur le dérèglement climatique), la pratique régulière de l'incinération apparaît comme une aberration. Il faut souligner que, si les émissions polluantes des grandes industries sont surveillées, la pollution diffuse liée aux incinérations sauvages reste largement mal connue car difficile à caractériser et à quantifier. Pratiquer l'incinération, c'est accepter que les autres brûlent et c'est contribuer à augmenter les émissions de CO2 dans l'atmosphère.

Enfin, et ce n'est pas négligeable, incinérer est une source inutile de conflit entre voisins car les fumées produites ne s'arrêtent pas aux limites de propriété.

Si l'incinération de déchets verts est tolérée dans certaines communes, la collecte de ces mêmes déchets pour compostage ou pour décharge verte apparaît comme une bien meilleure solution.

CONCLUSIONS

Le manque d'information associé à la large diffusion d'images d'explosions et de flammes sur les écrans (films d'action, actualités sur les conflits sociaux, incendies, guerres...) contribue certainement à banaliser la pratique de l'incinération. Si l'ignorance peut être dangereuse, nier les risques équivaut à encourager des pratiques dangereuses pour l'homme et pour l'environnement.

Faire respecter la loi en matière d'environnement n'est pas une priorité pour les forces de l'ordre et les autorités locales puisqu'elles ne sont pas plus sensibilisées aux risques que le reste de la population. A quand la création d'une police verte qui serait spécialement formée pour sensibiliser les citoyens aux risques liés à la pollution environnementale?

Comme les incinérations de déchets sont encore pratiquées régulièrement dans le Pays Haut, on mesure le travail d'information et de sensibilisation qu'il reste à mener sur le terrain pour espérer qu'un jour ces pratiques cessent définitivement.